REGLEMENT 2024

ULTRA TRAIL CAUSSES & VALLEES
Lot Dordogne

SOMMAIRE

1. L'ÉVÉNEMENT 3
2. L'ÉPREUVE 3
3. CONDITIONS DE PARTICIPATION 3
4. CATÉGORIES D'AGE 5
5. INSCRIPTIONS 5
6. ENGAGEMENT DES COUREURS 6
7. SEMI AUTONOMIE 6
8. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE 7
9. RETRAIT DES DOSSARDS ET NAVETTE BUS 8
10. DÉPART / ARRIVÉE ET BALISAGE 9
11. CHRONOMETRAGE 9
12. RAVITAILLEMENT 9
13. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT 10
14. CLASSEMENT 10
15. PENALITÉS - DISQUALIFICATION 11
16. ABANDONS ET RAPATRIEMENT 11
17. TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ ET BARRIERES HORAIRES 12
18. POINTS ITRA / EPREUVE QUALIFICATIVE UTMB 2024 12
19. MÉDICAL 12
20. REPAS 13
21. DOUCHES 13
22. REPOS 13
23. MODIFICATIONS – REPORT - ANNULATION 13
24. LUTTE ANTI-DOPAGE 13
25. ASSURANCES 14
26. GARANTIE ANNULATION 14
27. DROITS A L'IMAGE 15
28. SPONSORS INDIVIDUELS 16
29. DRONE 16
30. DONNÉES PERSONNELLES – VIE PRIVÉE 16
31. LITIGES 18
32. COURRIELS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ÉVÉNEMENT 18
33. ACCEPTATION DU REGLEMENT 18

1. L'ÉVÉNEMENT

L'**Ultra Trail Causses & Vallées Lot Dordogne** (ci-après "UTCV") est un événement organisé par Cap'Orn Organisation (ci-après nommé "l'Organisateur"). Son édition 2024 se déroulera les samedi 25 et dimanche 26 mai 2024 dans le département du Lot.

Le présent Règlement vient compléter les Conditions Générales de Vente de la plateforme d'inscription en ligne "Chrono-Start". La participation à l'UTCV implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant (ci-après "le(s) Participant(s)") des Conditions Générales de Vente de Cap'Orn Organisation.

Le présent Règlement est susceptible de modification jusqu'au jour de l'évènement. Dans cette hypothèse, les Participants seront avertis par tous moyens écrits de cette modification.

2. L'ÉPREUVE

L'UTCV est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature. Chaque épreuve se déroule en une seule étape pour **l'XTREM Challenge, le MINERAL, le NOCTURNE** et **l'ATYPIQUE**. Chaque épreuve se court à allure libre et dans un temps limité.

- **LE MINERAL** : 92,3 km pour 1 810 mètres de dénivelé positif et 1 970 mètres de dénivelé négatif (référence ITRA-TRACE DE TRAIL), en semi-autonomie et en 16 heures maximum.
- **L'ATYPIQUE** : 42 km pour 1 330 mètres de dénivelé positif et 1 330 mètres de dénivelé négatif (référence ITRA-TRACE DE TRAIL), en semi-autonomie et en 7 heures maximum.
- **LE NOCTURNE** : 16,8 km pour 374 mètres de dénivelé positif et 251 mètres de dénivelé négatif (référence ITRA-TRACE DE TRAIL), en semi-autonomie et en 3 heures maximum.
- **L'XTREM Challenge** : 200 km en **VTT** pour 4 908 mètres de dénivelé positif et négatif, en semi-autonomie et en 20 heures maximum **+** 92,3 km en **TRAIL** pour 1 810 mètres de dénivelé positif et 1 970 mètres de dénivelé négatif (référence ITRA-TRACE DE TRAIL), en semi-autonomie et en 16 heures maximum

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à l'UTCV est ouverte à toutes et à tous, licenciés et non licenciés, aux conditions définies ci-dessous.

Les Participants possédant une licence délivrée par une fédération française autorisant la pratique de la course à pied **en compétition** devront impérativement télécharger leur licence 2024 lors de leur inscription sur le site www.chrono-start.com.

Licences autorisées

- **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou du « Pass' J'aime Courir » délivrée par la FFA,** en cours de validité au 26 mai 2024
- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité au 26 mai 2024, sur laquelle doit apparaître, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** et délivrée par une des fédérations suivantes :
    - Fédération des clubs de la défense (**FCD**)
    - Fédération française du sport adapté (**FFSA**)
    - Fédération française handisport (**FFH**)
    - Fédération sportive de la police nationale (**FSPN**)
    - Fédération sportive des **ASPTT**
    - Fédération sportive et culturelle de France (**FSCF**)
    - Fédération sportive et gymnique du travail (**FSGT**)
    - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (**UFOLEP**)
- ou fournir un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique de **l'athlétisme** en compétition ou de la **course à pied** en compétition dument complété et établi après le 26 mai 2023 (**un Certificat Médical type peut être téléchargé sur le site www.chrono-start.com**). Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession d'un certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Les autres Participants (licenciés d'une fédération nationale non mentionnée ci-dessus ou non licenciés) devront impérativement fournir un certificat médical établi conformément à la réglementation en vigueur.

Un modèle de certificat médical est téléchargeable sur le site internet de l'UTCV (www.cap-orn.org) ou sur le site d'inscription (www.chrono-start.com).

Les Participants se doivent de respecter les consignes des personnels de l'organisation, des forces de l'ordre et restent soumis au respect du code de la route.

REGLES SPÉCIFIQUES :
Les dispositifs audio (baladeurs, walkman, iPod), sont totalement interdits durant le déroulement de la course.

Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'UTCV afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Il est expressément indiqué que les Participants participent à l'Evènement sous leur propre et exclusive responsabilité.

La participation à l'UTCV 2024 implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque Participant du présent Règlement.

4. CATÉGORIES D'AGE

Catégories d'âge acceptées :

- **Junior** : 18 et 19 ans / né en 2005 et 2006 (uniquement que sur LE NOCTURNE)
- **Espoir** : 20 à 22 ans / année de naissance se situant en 2002, 2003 et 2004
- **Sénior** : 23 à 34 ans / année de naissance se situant entre 1990 à 2001
- **Master 0** : 35 à 39 ans / année de naissance se situant entre 1985 à 1989
- **Master 1** : 40 à 44 ans / année de naissance se situant entre 1980 à 1984
- **Master 2** : 45 à 49 ans / année de naissance se situant entre 1975 à 1979
- **Master 3** : 50 à 54 ans / année de naissance se situant entre 1970 à 1974
- **Master 4** : 55 à 59 ans / année de naissance se situant entre 1965 à 1969
- **Master 5** : 60 à 64 ans / année de naissance se situant entre 1960 à 1964
- **Master 6** : 65 à 69 ans / année de naissance se situant entre 1955 à 1959
- **Master 7** : 70 à 74 ans / année de naissance se situant entre 1950 à 1954
- **Master 8** : 75 à 79 ans / année de naissance se situant entre 1945 à 1949
- **Master 9** : 80 à 84 ans / année de naissance se situant entre 1940 à 1944
- **Master 10** : 85 ans et plus / année de naissance se situant en 1939 et avant

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des Participants dans les catégories.

5. INSCRIPTIONS

L'inscription à l'**UTCV** se fait exclusivement sur les sites www.cap-orn.org ou www.chrono-start.com à partir du 1er novembre 2023. Une fois l'inscription validée, une confirmation d'inscription sera envoyée par mail à chaque Participant.

Les tarifs en vigueur sont ceux affichés sur le site d'inscription en ligne (www.chrono-start.com) le jour de l'inscription à l'**UTCV**.

- **LE NOCTURNE** (17 km) : **15 €** du 1er novembre 2023 au 29 février 2024 – **25 €** du 1er mars au 23 mai 2024 date limite d'inscription sur www.chrono-start.com. Inscription sur place le jour de l'épreuve le samedi 25 mai de 20h00 à 21h30.
- **LE MINERAL** (92,3 km) : **70 €** du 1er novembre 2023 au 29 février 2024 – **85 €** du 1er mars au 23 mai 2024 date limite d'inscription.
- **L'ATYPIQUE** (42km) : **40 €** du 1er novembre 2023 au 29 février 2024 – **50 €** du 1er mars au 23 mai 2024 date limite d'inscription.
- **L'XTREM Challenge** (200 km VTT + 92,3 km Trail) : **140 €** du 1er novembre 2023 au 29 février 2024 - **150 €** du 1er mars au 23 mai 2024 date limite d'inscription.

La date limite d'inscription est fixée au **jeudi 23 mai 2024 à 23h59** excepté pour **LE NOCTURNE** ou il y aura la possibilité de s'inscrire sur place jusqu'au **samedi 25 mai à 21h30**. Après ces dates et horaires plus aucune inscription ne sera possible. Pour cette édition 2024, l'organisation limite le nombre total des Participants à **900** regroupant les Traileurs et les Vététistes répartis comme suit :

- **LE NOCTURNE** (17 km) : **150 Participants**
- **LE MINERAL** (92,3 km) : **100 Participants**
- **L'ATYPIQUE** (42km) : **100 Participants**
- **L'XTREM Challenge** (200 km VTT + 92,3 km Trail) : **20 Participants**

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, notamment, sans que cette liste ne soit limitative, pour une erreur d'inscription, une indisponibilité ou un empêchement pour raison médicale.

Pour les Participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription sur le site d'inscription en ligne (www.chrono-start.com).

Tout Participant rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le Participant à l'**UTCV 2024**.

6. ENGAGEMENT DES COUREURS

Pour participer aux épreuves de l'**UTCV** il est indispensable :

- d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela
- d'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
    - savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être difficiles (nuit, vent, froid, brouillard ou pluie)
    - savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures…
    - d'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ces problèmes
    - d'être pleinement conscient que pour une telle activité la sécurité dépend en premier lieu de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles

7. SEMI-AUTONOMIE

Les épreuves de l'**UTCV** se déroulent en une seule étape, à allure libre, dans le délai imparti par les barrières horaires spécifiques à chaque épreuve. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, blessure…).

Ce principe implique en particulier les règles suivantes :

- Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe **8. EQUIPEMENT**). À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course
- Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture à consommer sur place. L'organisation ne fournit que de l'eau plate ou de la boisson énergétique pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant

- Les sections sans ravitaillement sont d'environ 20 km et sont réparties depuis le départ de la façon suivante (L = liquide / LS = liquide et solide)
  LE NOCTURNE (17 km) : en autonomie
  LE MINERAL et L' XTREM Challenge (92,3 km): 29km (Le Bastit) = L / 50km (Labastide-Murat) = LS / 70km (St Michel de Cours) = L
  L'ATYPIQUE (42 km)**:** 23 km (Le Mazet) = L

Une assistance personnelle est tolérée exclusivement sur les points de ravitaillement (Le Bastit, Labastide-Murat et St Michel de Cours) dans la zone spécifiquement réservée à cet usage et à l'appréciation du chef de poste. Le reste du poste de ravitaillement est strictement réservé aux coureurs
Aucune autre assistance n'est permise, en aucun point du parcours. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite

8. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

LE MINERAL et **L'XTREM Challenge** (92 km)
Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de chaque épreuve, chaque participant doit avoir :

- 1 **sac à dos** permettant de transporter le matériel suivant obligatoire :

- 1 gobelet personnel pour boire les liquides (eau, coca……)
- 1 lampe frontale avec ampoule et pile de rechange ou deux lampes
- 1 couverture de survie
- 1 réserve d'eau d'un minimum de 1,5 litres
- 1 sifflet
- 1 bande de contention
- 1 réserve alimentaire
- 1 téléphone portable avec batterie chargée
- 1 vêtement de pluie
- 1 vêtement chaud et isolant
- 1 briquet
- 1 couteau
- 1 bout de ficelle de 2 mètres

L'ATYPIQUE (42 km)
Pour cette épreuve aucun matériel n'est obligatoire. Chacun des participants devant s'équiper en fonction de ses besoins tant sur le plan vestimentaire mais aussi en tenant compte qu'il n'y aura pas de point de ravitaillement solide et qu'un seul point d'eau sera présent à environ la moitié du parcours.

LE NOCTURNE (17 km)
Pour cette épreuve aucun matériel n'est obligatoire. Chacun des participants devant s'équiper en fonction de ses besoins tant sur le plan vestimentaire mais aussi en tenant compte qu'il n'y aura pas de point de ravitaillement ni solide, ni liquide.

Il est important de noter que le matériel imposé par l'organisateur est **un minimum vital que chaque trailer doit adapter en fonction de ses propres capacités**. En particulier, **il ne faut pas choisir les vêtements les plus légers possibles afin de gagner quelques grammes, mais préférer des vêtements qui permettent réellement une bonne protection contre le froid, le vent et la pluie, et donc une meilleure sécurité et de meilleures performances**.
En l'absence du matériel obligatoire au départ, le Participant ne pourra prendre le départ de la course.
En l'absence du matériel obligatoire en cours de course, le Participant pourra être mis hors course.

9. RETRAIT DES DOSSARDS & NAVETTE BUS

LE MINERAL, **L'XTREM Challenge** (92 km) et **L'ATYPIQUE** (42 km)
Les dossards sont à retirer Place Bessières – Espace Clément Marot – 46000 CAHORS aux dates et heures suivantes :

- Vendredi 24 mai 2024 : 17h00 – 21h00
- Samedi 25 mai 2024 : 05h00 – 08h00 et de 18h00 – 20h00
- Dimanche 26 mai 2024 : 07h00 – 08h00

LE NOCTURNE (17 km)
Les dossards sont à retirer

- Place Bessières – Espace Clément Marot – 46000 CAHORS
  - Vendredi 24 mai 2024 : 17h00 – 21h00
  - Samedi 25 mai 2024 : 05h00 – 08h00 et de 18h00 – 19h00
- Place au Grand Couvent – 33 avenue Louis Mazet – 46500 GRAMAT
  - Samedi 25 mai 2024 : 20h00 – 21h15
- Porte du Figuier – Rue Roland le Preux – 46500 ROCAMADOUR (inscription possible sur place)
  - Samedi 25 mai 2024 : 20h00 – 21h30

Les dossards non retirés dans ces tranches horaires, notamment par les Participants du MINERAL dont le départ est donné de Gramat et de L'ATYPIQUE dont le départ est donné de Cabrerets, seront amenés par l'organisation sur le lieu de départ ½ heure avant soit vers 04h30 le dimanche 26 mai pour Le MINERAL et vers 08h30 pour L'ATYPIQUE.

Vos dossard, système de chronométrage (puces ou transpondeurs), votre balise GPS et votre dotation vous seront remis sur présentation :

- d'une pièce d'identité
- de votre sac de course comprenant le matériel obligatoire

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, bus, postes de ravitaillement, aux infirmeries, salles de repos, douches, aires de dépôt ou récupération des sacs… Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré mais en cas d'abandon il est désactivé.

Pour **LE MINERAL** et **L'XTREM Challenge** (92,3km) une **navette bus** sera mise en place au départ de Cahors avec un départ le dimanche 26 mai à 03h30 pour rejoindre le départ à Gramat.

Pour **L'ATYPIQUE** (42km) une **navette bus** sera mise en place au départ de Cahors avec un départ le dimanche 26 mai à 08h00 pour rejoindre le départ à Cabrerets.

Pour **LE NOCTURNE** (17km) une **navette bus** sera mise en place au départ de Gramat avec un départ le samedi 25 mai à 21h30 pour rejoindre le départ à Rocamadour.

Si vous souhaitez bénéficier de cette prestation, vous devrez vous acquitter de la somme de **10€** lors de votre inscription.

10. DÉPART / ARRIVÉE ET BALISAGE

- **LE NOCTURNE** (17 km) : le départ, se fera de la **Porte du Figuier** – rue Roland Le Preux - 46500 ROCAMADOUR. **Il sera donne le samedi 25 mai à 22h00**. L'arrivée sera jugée à **GRAMAT** au **Grand Couvent** – 33 avenue Louis Mazet
- **LE MINERAL** et **L'XTREM Challenge** (92,3 km) : le départ, se fera du **Grand Couvent de Gramat** - 33 avenue Louis Mazet - 46500 GRAMAT. **Il sera donne le dimanche 26 mai à 5h00**. L'arrivée sera jugée à **CAHORS place Bessières**
- **L'ATYPIQUE** (42 km) : le départ, se fera de la place du Communal à Cabrerets (46330). **Il sera donne le dimanche 26 mai à 09h00**. L'arrivée sera jugée à **CAHORS place Bessières**.

Dans la mesure du possible, le parcours sera matérialisé par de la rubalise, banderole, panneaux et par un marquage au sol. Cependant il est fortement conseillé de télécharger sur un appareil GPS (montre...). La trace qui vous sera adressée par l'organisation dans la semaine précédant l'événement et ce afin de pallier les éventuels débalisage pouvant survenir.

L'**UTCV** se déroulera sur des petites portions de routes ouvertes à la circulation. Les participants devront évoluer sur ces portions dans le strict respect du code de la route, les chaussées et chemins pouvant être partagés avec d'autres usagers. En cas d'infraction au Code de la route, le Participant sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime, directement ou indirectement.

L'organisation mettra en place un service de sécurité tout au long du parcours composé de signaleurs afin d'aider à la traversée des intersections identifiées comme majeures.

11. CHRONOMÉTRAGE

Tous les Participants se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du Participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne serait en être tenu pour responsable.

12. RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements seront mis à disposition des Participants.

Pour **LE NOCTURNE** pas de ravitaillement ni liquide, ni solide (autonomie)
Pour **LE MINERAL et L'XTREM Challenge** (92,3 km)

- **Liquide et solide** à 50 kilomètres du départ soit à **Labastide-Murat**
- **Liquide** intercalés entre les ravitaillements "liquide et solide" au 29 et 70 kilomètres du départ soit aux lieux dits **Le Bastit** et **St Michel de Cours**

Pour **L'ATYPIQUE** (42 km)

- **Liquide** à 23 kilomètres du départ soit au lieu-dit **Le Mazet**

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

L'organisation assure la présence de ravitaillements solides et liquides tout au long du parcours. Les postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate ou de la boisson énergétique pour le remplissage des poches à eau et des gobelets individuels obligatoires.

Chaque Participant doit veiller à disposer, au moment de quitter un poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et des aliments qui lui seront nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant.

L'assistance personnelle est strictement limitée aux "zones de ravitaillement".

Aucun suiveur n'est autorisé quel que soit le moyen de locomotion.

Sur le circuit, les seuls suiveurs officiels admis sont ceux clairement identifiées portant une chasuble officielle :

- une moto ouvreuse
- Une moto presse (caméra)
- Une moto médecin
- Un vélo "fermeur"

13. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les Participants.

Les Participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Les Participants doivent impérativement suivre le balisage mis en place et de ce fait rester sur les sentiers balisés et ne pas dégrader les milieux naturels

Toute infraction constatée par un contrôleur officiel ou un membre de l'organisation entraînera la disqualification de la course concernée.

14. CLASSEMENT

Pour chaque course, un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme sont établis (voir le détail des catégories définies à l'article 4 du présent règlement).

Les cinq premiers (classement scratch) masculin et féminin seront récompensés sur le podium ainsi que le premier de chacune des catégories.

La présence à la remise des prix pour les sportifs concernés est obligatoire. Tout Participant absent ne percevra pas son prix.

Résultat pour tous les concurrents sur www.chrono-start.com.

15. PENALITÉS - DISQUALIFICATION

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents ravitaillements sont habilités à faire respecter le règlement et à l'appliquer immédiatement.

Les infractions suivantes seront sanctionnées par une mise hors course :

- Absence sur un contrôle de passage
- Non-respect du parcours
- Jet volontaire de déchets
- Oblitération des logos des sponsors présents sur le dossard
- Absence du matériel obligatoire
- Refus d'un contrôle du matériel obligatoire
- Non-respect des personnes (coureurs ou membre de l'organisation)
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Assistance en dehors des postes de ravitaillement
- Accompagnement sur le parcours en dehors des postes de ravitaillement
- Utilisation d'un moyen de transport
- Partage d'un dossard
- Défaut de dossard visible
- Port du dossard non conforme
- Absence de la puce de chronométrage
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un commissaire, d'un responsable de ravitaillement, d'un médecin ou d'un secouriste
- Refus de participer au contrôle anti-dopage
- Départ d'un poste de ravitaillement au-delà de l'heure limite

16. ABANDONS ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un poste de ravitaillement. Il doit alors prévenir le responsable de poste.
En cas de décision d'abandon entre 2 postes de ravitaillement, le coureur doit rejoindre le poste le plus proche où il signalera son abandon.
Le coureur conserve son dossard car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, repas, salles de soins…
Le rapatriement fonctionne de la manière suivante :

- Des bus sont disponibles au départ de chacun des postes de ravitaillement (Labastide-Murat et Saint Michel de Cours)
- Les coureurs qui abandonnent sur le parcours mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le poste de ravitaillement le plus proche
- En ce qui concerne les postes de ravitaillement lors de la fermeture du poste, l'organisation rapatriera les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste

17. TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- **LE NOCTURNE** (17km) pas de temps maximal, ni de barrière horaire
- **LE MINERAL et L'XTREM Challenge** (92,3 km) : **18 heures (5,12km/h de moyenne)**
- **L'ATYPIQUE** (42km) : **7 heures (6km/h de moyenne)**

Les heures limites de départ (barrières horaires) des postes de ravitaillement sont :

- **LE MINERAL et L'XTREM CHALLENGE (92,3 km) :**
  - **Labastide-Murat : dimanche 26 mai à 13h30**
  - **Saint Michel de Cours : dimanche 26 mai à 17h00**
- **L'ATYPIQUE (42 km) :**
  - **Le Mazet : dimanche 26 mai à 13h00**

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...). **Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de ravitaillement avant l'heure limite fixée** (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de ravitaillement).
Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

18. POINTS ITRA / ÉPREUVE QUALIFICATIVE UTMB 2024

L'UTCV a sollicité et obtenu l'obtention de points ITRA. Les participants finishers du **MINERAL** et de **L'XTREM Challenge** (92,3km) se verront attribuer 3 points, de **L'ATYPIQUE** (42km) 2 points. Les épreuves de **l' UTCV** sont des courses Qualifier de l'UTMB® World Séries.

19. MÉDICAL

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radios. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer la course. Tout Participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.
En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris héliportés.
Tous les appels d'urgence devront être passés via le numéro stipulé sur le dossard.
En cas d'impossibilité de joindre le PC course et uniquement en cas d'urgence absolue, vous pouvez appeler directement les organismes de secours par le **112** (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone où seuls les appels d'urgence sont possibles)
N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.
Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

20. REPAS

Un repas d'après course au prix de **15€** à réserver lors de l'inscription sera servi sur le site d'arrivée.

21. DOUCHES

Des douches seront accessibles à Gramat et à l'arrivée à Cahors. L'accès aux douches est limité strictement aux coureurs. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux douches.

22. REPOS

Une salle de repos (local avec lits de camp et couvertures) est mise à disposition à mi-parcours à Labastide Murat et à l'arrivée à Cahors pour les coureurs du **MINERAL** et de **L'XTREM Challenge**. Cette salle est strictement réservée aux coureurs effectuant leur épreuve. Cela ne constitue en aucun cas une solution d'hébergement pour une nuit entière. Les coureurs ayant terminé leur course et désireux de prolonger leur séjour doivent disposer de leur propre hébergement.

23. MODIFICATIONS - REPORT - ANNULATION

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement et/ou les barrières horaires. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des Participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, la distance à parcourir, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evénement.

Si l'**UTCV** devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur, il sera restitué à chacun des compétiteurs ayant souscrit l'assurance "annulation" le remboursement intégral du montant de son inscription. Pour ceux n'ayant pas souscrit l'assurance "annulation" il leur sera versé le solde de leur droit d'inscription déduit des dépenses engagées à la date officielle d'annulation (déclaration à la Préfecture).

24. LUTTE ANTI-DOPAGE

L'UTCV est une épreuve organisée sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme. À ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place. Les Participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Tout Participant devra s'assurer qu'il n'est pas concerné par un contrôle antidopage avant de quitter le site de l'Evénement. En cas de contrôle, le Participant concerné devra être en mesure de présenter une pièce d'identité.

25. ASSURANCES

Responsabilité civile :
Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les Participants à l'**UTCV**. En ce qui concerne la responsabilité civile des Participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.
Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Dommages corporels :
Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass'Running – Pass J'aime Courir ou d'une licence.
Pour les coureurs adhérents à l'ITRA (International Trail Running Association) il est possible de souscrire à une assurance Assistance - Rapatriement qui prend en charge les frais de recherche et de secours dans le monde entier. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.itra.run.
NB : les évacuations héliportées sont payantes. Le choix de l'évacuation dépend exclusivement de l'organisation. Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision de l'organisation.
Les frais résultants de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer elle-même son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Dommage matériel :
L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, …) subis par les biens personnels des Participants, ce même s'il en a la garde. Les Participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

26. GARANTIE ANNULATION

Tout Participant a la possibilité lors de son inscription de souscrire une assurance "annulation" lors de son inscription à l'Evénement en cochant la case correspondante dans le processus d'inscription sur la plateforme Chrono-Start.

Objet de l'assurance : garantir à l'assuré **le remboursement de ses frais d'inscription** engagés pour sa participation à l'**UTCV** dès lors qu'il a été obligé d'annuler sa participation du fait d'un des événements suivants :

- décès, accident ou maladie de l'Assuré
- décès, accident ou maladie grave (nécessitant une hospitalisation) de son conjoint, d'un ascendant ou descendant du premier degré survenant dans les trente jours précédant la manifestation

- refus de visa par les autorités françaises
- vol des papiers d'identité dans les 48 heures précédant le départ
- convocation devant un tribunal
- **annulation en raison de dispositions gouvernementales ou préfectorales liées à la Covid-19**

Prime : ***25 euros*** à ajouter aux frais d'inscription (un seul paiement pour l'ensemble)

Conditions d'indemnisation : **toute demande d'indemnisation devra faire l'objet d'une déclaration par mail directement auprès de l'Organisateur cap-orn@orange.fr au plus tard dans les 15 jours qui suivent l'Evènement.**

Cette déclaration devra être précisée par un document officiel justifiant l'annulation de la participation, et notamment, en cas d'accident ou de maladie, d'un certificat médical rédigé en français, anglais ou espagnol et obtenu au plus tard dans les 2 jours suivant l'Evénement. Ce certificat devra faire mention de manière explicite d'une incapacité à participer à l'Evénement.

Votre demande sera étudiée dans les deux mois suivants l'Evénement et, si justifiée et couverte par l'assurance souscrite, l'indemnisation vous sera alors réglée par virement dans le mois suivant.

Principales exclusions : sera notamment exclu de la présente garantie tout remboursement des frais motivé par :

- une maladie ou un accident déjà constaté(e) avant la souscription
- des troubles psychologiques ou psychiatriques, une maladie nerveuse et mentale, …, et leurs conséquences
- une grossesse antérieure à l'inscription
- une faute intentionnelle de l'Assuré

27. DROITS A L'IMAGE

27.1. Images du Participant :

L'Evénement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo…), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque Participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants droits ou ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Evénement et ce pour une durée ne pouvant excéder 5 (cinq) années suivant la date de l'Evénement. Le Participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Evénement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque Participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :
1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus

2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communication dans lesquels elles sont intégrées

Le Participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le Participant est informé et accepte sans réserve que son Image captée par les prestataires officiels de l'Organisateur puisse être accessible au public sans restriction sur le site **cap-orn.org.**
Le Participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet par son nom, prénom et/ou numéro de dossard.

27.2. Images de l'Evénement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Evénement captée(s) par le Participant à l'occasion de sa participation à l'Evénement doit être limitée à une exploitation personnelle relative à son expérience, et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Evènement.

28. SPONSORS INDIVIDUELS

Les coureurs sponsorisés ne peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors que sur les vêtements et le matériel utilisés pendant la course. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière…) est interdit en tout point du parcours y compris à l'arrivée.

29. DRONE

Tout Participant à l'Evénement atteste avoir été informé que le jour de l'Evénement, des aéronefs télé pilotés (drones) sont susceptibles d'être utilisés à des fins de tournage. Les drones sont susceptibles de voler à une distance de 30 mètres sur tout ou partie de l'Evénement.

L'utilisation des aéronefs télé pilotés (drones) par les participants ou les accompagnateurs est strictement interdite.

Le cas échéant, des consignes de sécurité seront communiquées aux Participants et devront impérativement être respectées par ces derniers.

30. DONNÉES PERSONNELLES – VIE PRIVÉE

De façon générale, les données personnelles communiquées par les Participants telles que ses prénom, nom, sexe, année de naissance, adresse postale, adresse email et numéro de téléphone (ci-après "les Données") sont destinées au personnel habilité de Cap'Orn Organisation, organisatrice de l'Evènement et responsable du traitement de ces données. Cap'Orn Organisation s'engage à se conformer à la règlementation en vigueur applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

Finalité des traitements - les Données sont utilisées afin de gérer les accès des Participants à leur inscription, et aussi pour le traitement et le suivi de leurs commandes relatives à l'Evénement, la gestion marketing de la relation client, le recouvrement, la lutte contre la fraude, ainsi que la prospection commerciale et l'envoi d'offres promotionnelles de Cap'Orn Organisation et/ou de ses filiales.

Transfert de Données à des tiers – Les Données pourront être transmises à des prestataires de Cap'Orn Organisation aux seules fins d'organisation de l'Evénement et, notamment, aux fins de traitement des commandes et des prestations proposées qui y sont liées (notamment le chronométrage, les photos des Participants par le Photographe Officiel, etc) ainsi qu'aux fins de gestion de la relation client. Les prestataires seront contractuellement tenus de se conformer à la règlementation en vigueur applicable en matière de protection des données à caractère personnel et devront notamment prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour assurer l'intégrité et la confidentialité des Données.

Transfert des Données à l'International – Les Données ne sont pas transférées en dehors de l'Union Européenne.

Sollicitation commerciale – Les Participants sont susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal et/ou par email et/ou SMS des offres promotionnelles de la part de Cap'Orn Organisation, concernant des produits ou services en lien avec l'Evénement.

Durée de conservation des Données – Les Données seront conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'Evènement. Pendant cette durée, les Participants pourront recevoir, sauf dans la mesure où ils auraient exercé leur droit de retrait dans les conditions énoncées ci-après, des sollicitations commerciales de la part de Cap'Orn Organisation et/ou ses partenaires. A l'issue de cette durée de conservation, Cap'Orn Organisation procèdera à l'effacement définitif des Données encore en sa possession.

Droits du Participant - En application de la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée, chaque Participant dispose des droits d'interrogation, d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression pour des motifs légitimes relatifs à l'ensemble des Données le concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de Cap'Orn Organisation, de et/ou de ses partenaires commerciaux. Chaque Participant dispose également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données post-mortem.

Chaque Participant peut exercer l'ensemble de ses droits par courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

Cap'Orn Organisation
UTCV
198 rue du muguet
46000 CAHORS - FRANCE

Les demandes des Participants seront prises en compte dans un délai maximum de 48 (quarante-huit) heures ouvrées, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de traitement de 8 (huit) jours.

Le Participant dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

31. LITIGES

31.1. Réclamations sur les résultats des courses et sur le site de l'Evénement

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 (trente) minutes après l'affichage des résultats.

Le collège des Commissaires règlera le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout Participant mis en cause doit être entendu par le collège des Commissaires.

Les réclamations concernant le déroulement de l'Evènement ou les comportements des autres Participants doivent être déposées par écrit et signées par le Participant dans un délai de 60 (soixante) minutes après son arrivée.

31.2. Autres réclamations

Toute autre réclamation devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du Participant et son numéro de dossard, adressé, à Cap'Orn Organisation, dans un délai de 30 (trente) jours après la proclamation des résultats après l'Evènement par courrier à l'adresse suivante :

Cap'Orn Organisation
UTCV
198 rue du muguet
46000 CAHORS
FRANCE

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter ou d'annuler l'Evénement. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

32. COURRIELS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ÉVÉNEMENT

L'inscription à l'**UTCV** implique obligatoirement pour le Participant la réception de courriels d'informations liés à l'Evénement jusqu'à la date de son déroulement.

33. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'Evénement implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque Participant du présent Règlement.

REGLEMENT 2024

ULTRA VTT CAUSSES & VALLEES
Lot Dordogne

SOMMAIRE

1. L'ÉVÉNEMENT 3
2. L'ÉPREUVE 3
3. CONDITIONS DE PARTICIPATION 3
4. CATÉGORIES D'AGE 4
5. INSCRIPTIONS 4
6. ENGAGEMENT DES COUREURS 5
7. SEMI AUTONOMIE 6
8. RETRAIT DES DOSSARDS & NAVETTE BUS 6
9. DÉPART / ARRIVÉE ET BALISAGE 7
10. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE ET INTERDIT 8
11. DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES A LA CATÉGORIE VELO ELECTRIQUE 8
12. CHRONOMÉTRAGE 9
13. RAVITAILLEMENT & ASSISTANCE VÉHICULE ÉQUIPE RELAIS 9
14. SAC D'ALLÉGEMENT ET PARC GARDÉ 10
15. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT 10
16. CLASSEMENT 10
17. PENALITÉS 11
18. ABANDONS ET RAPATRIEMENT 11
19. BARRIÉRES HORAIRES 12
20. MÉDICAL 12
21. REPAS 13
22. DOUCHES 13
23. REPOS 13
24. MODIFICATIONS - REPORT - ANNULATION 13
25. LUTTE ANTI-DOPAGE 13
26. ASSURANCES 14
27. GARANTIE ANNULATION 14
28. DROITS A L'IMAGE 15
29. SPONSORS INDIVIDUELS 16
30. DRONE 16
31. DONNEES PERSONNELLES – VIE PRIVÉE 16
32. LITIGES 17
33. COURRIELS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ÉVÉNEMENT 18
34. ACCEPTATION DU RÉGLEMENT 18

1. L'ÉVÉNEMENT

L'Ultra VTT Causses & Vallées Lot Dordogne (ci-après "**UVTTCV**") est un événement organisé par Cap'Orn Organisation (ci-après nommé "l'Organisateur"). Son édition 2024 se déroulera le samedi 25 et dimanche 26 mai.

Le présent Règlement vient compléter les Conditions Générales de Vente de la plateforme d'inscription en ligne "Chrono-Start". La participation à l'**UVTTCV** implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant (ci-après "le(s) Participant(s) ") des Conditions Générales de Vente de Cap'Orn Organisation.

Le présent Règlement est susceptible de modifications jusqu'au jour de l'événement. Dans cette hypothèse, les Participants seront avertis par tous moyens écrits de cette modification.

2. L'ÉPREUVE

L'**UVTTCV** est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature. Chaque épreuve se déroule en une seule étape pour **L'INTEGRAL, l'XTREM Challenge, le MINERAL** et en 2 étapes **LE SECTORIEL**. Chaque épreuve se court à allure libre et dans un temps limité.

- **L'INTEGRAL VTT** : 200 km pour 4 908 mètres de dénivelé positif et négatif (référence ITRA-TRACE DE TRAIL), en semi-autonomie et en 20 heures maximum, **réservée aux VTT** (Vélo Tout Terrain)
- **LE MINERAL VTT à Assistance Electrique** : 92,3 km pour 1 810 mètres de dénivelé positif et 1 970 mètres de dénivelé négatif référence (ITRA-TRACE DE TRAIL), en semi-autonomie et en 8 heures maximum
- **LE MINERAL VTT Musculaire** : 92,3 km pour 1 810 mètres de dénivelé positif et 1 970 mètres de dénivelé négatif référence (ITRA-TRACE DE TRAIL), en semi-autonomie et en 8 heures maximum
- **LE SECTORIEL** : 200 km pour 4 908 mètres de dénivelé positif découpé en 2 relais.
  - **1er relais** : Cahors - Gramat / 107 km / 3 088 D+ / 2 938 D-
  - **2ème relais** : Gramat - Cahors / 92,3 km / 1 820 D+ / 1 970 D-
- **L'XTREM Challenge** : 200 km en **VTT** pour 4 908 mètres de dénivelé positif et négatif, en semi-autonomie et en 20 heures maximum **+** 92,3 km en **TRAIL** pour 1 820 mètres de dénivelé positif et 1 970 mètres de dénivelé négatif (référence ITRA-TRACE DE TRAIL), en semi autonomie et en 18 heures maximum

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à une des épreuves de l'**UVTTCV** est ouverte à toutes et à tous, licenciés et non licenciés, aux conditions définies ci-dessous.

Les Participants possédant une licence délivrée par une fédération française autorisant la pratique du cyclisme **en compétition** (FFC, UFOLEP, FSGT, FFTRI, FFCT « vélo-sport ») devront impérativement télécharger leur licence 2024 lors de leur inscription sur le site www.chrono-start.com.

Les autres Participants (licenciés d'une fédération nationale non mentionnée ci-dessus ou non licenciés) devront fournir un **certificat médical** d'absence de contre-indication du **cyclisme** en compétition dument complété et établi après le 26 mai 2023.

Un certificat médical type peut-être téléchargé sur le site www.chrono-start.com. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession d'un certificat médical.

Les Participants se doivent de respecter les consignes des personnels de l'organisation, des forces de l'ordre et restent soumis au respect du code de la route.

Les Participants doivent rester maîtres de leurs vélos et doivent faire attention aux autres Participants ainsi qu'aux autres cyclistes et piétons potentiellement présents sur le parcours.

Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'UVTTCV afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Il est expressément indiqué que les Participants prennent part à l'Evènement sous leur propre et exclusive responsabilité.

REGLES SPECIFIQUES :
Les dispositifs audio (baladeurs, walkman, iPod), sont totalement interdits durant le déroulement de la course. Les Participants devront se munir du matériel obligatoire (casque homologué, dispositif d'éclairage avant et arrière, téléphone portable, coupe-vent ou imperméable). Tout Participant contrôlé n'étant pas en possession du matériel obligatoire sera mis hors course.

La participation à l'UVTTCV 2024 implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque Participant du présent Règlement.

4. CATÉGORIES D'AGE

Catégories d'âge acceptées :

- Espoir : 19 à 22 ans / né(e) de 2002 à 2005
- Sénior : 23 à 29 ans / né(e) de 1995 à 2001
- Master 1 : 30 à 39 ans / né(e) de 1985 à 1994
- Master 2 : 40 à 49 ans / né(e) de 1975 à 1984
- Master 3 : 50 à 59 ans / né(e) de 1965 à 1974
- Master 4 : 60 à 69 ans / né(e) de 1955 à 1964
- Master 5 : 70 ans et + / naissance en 1954 et avant

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des Participants dans les catégories.

5. INSCRIPTIONS

- **L'INTEGRAL** (200 km) : **100 €** du 1er novembre 2023 au 29 février 2024 – **120 €** du 1er mars au 23 mai 2024 date limite d'inscription
- **LE MINERAL A**ssistance **E**lectrique (92,3 km) : **55 €** du 1er novembre 2023 au 29 février 2024 – **70 €** du 1er mars au 23 mai 2024 date limite d'inscription
- **LE MINERAL M**usculaire (92,3 km) : **55 €** du 1er novembre 2023 au 29 février 2024 – **70 €** du 1er mars au 23 mai 2024 date limite d'inscription
- **LE SECTORIEL** : **100 €** du 1er novembre 2023 au 23 mai 2024 date limite d'inscription.
- **L'XTREM Challenge** (200 km VTT + 92,3 km Trail) : **140 €** du 1er novembre 2023 au 29 février 2024 – **160 €** du 1er mars au 23 mai 2024 date limite d'inscription.

La date limite d'inscription est fixée au **jeudi 23 mai 2024** à **23h59**. Après cette date plus aucune inscription ne sera possible. Pour cette édition 2024, l'organisation limite le nombre total des Participants à 900 regroupant les Traileurs et les Vététistes répartis comme suit :

- **L'INTEGRAL** (200 km) : **200 Participants**
- **LE MINERAL A**ssistance **E**lectrique (92,3 km) : **50 Participants**
- **LE MINERAL M**usculaire (92,3 km) : **150 Participants**
- **LE SECTORIEL** (Relais) : **20 équipes**
- **L'XTREM Challenge** (200 km VTT + 92,3 km Trail) : **20 Participants**

L'inscription à l'**UVTTCV** se fait exclusivement sur les sites www.cap-orn.org ou www.chrono-start.com à partir du 1er novembre 2023. Une fois l'inscription validée, une confirmation d'inscription sera envoyée par mail à chaque Participant.
Les tarifs en vigueur sont ceux affichés sur le site d'inscription en ligne (www.chrono-start.com) le jour de l'inscription à l'UVTTCV.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, notamment, sans que cette liste ne soit limitative, pour une erreur d'inscription, une indisponibilité ou un empêchement pour raison médicale. Pour les Participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription sur le site d'inscription en ligne (www.chrono-start.com).

Tout Participant rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le Participant à l'**UVTTCV 2024**.

6. ENGAGEMENT DES COUREURS

Pour participer à l'**UVTTCV**, il est indispensable :

- d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela
- d'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
    - savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être difficiles (nuit, vent, froid, brouillard ou pluie)
    - savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures…
    - d'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ces problèmes
    - d'être pleinement conscient que pour une telle activité, la sécurité dépend en premier lieu de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles

7. SEMI AUTONOMIE

Les épreuves de l'**UVTTCV** se déroulent en une seule étape, à allure libre, dans le délai imparti par les barrières horaires spécifiques à chacune des épreuves. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure…).

Ce principe implique en particulier les règles suivantes :

- Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe **10. EQUIPEMENT**). À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier la présence de ce matériel. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course
- Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation ne fournit que de l'eau plate ou de la boisson énergétique pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant
- Les sections sans ravitaillement sont entre 20 et 40 km et sont répartis depuis le départ de la façon suivante (L = liquide / LS = liquide et solide)
  L'INTEGRAL et L'XTREM Challenge (200km) : 19km (Le Mazet) = L / 41km (Cabrerets) = LS / 81km (Clavel) = L / 107km (Gramat) = LS 136km (Le Bastit) = L / 157km (Labastide-Murat) = LS / 177km (St Michel de Cours) = L
  LE MINERAL Assistance **E**lectrique et **M**usculaire (92,3 km): 29km (Le Bastit) = L / 50km (Labastide-Murat) = LS / 70km (St Michel de Cours) = L
  LE SECTORIEL : 1er Relais à 19km (Le Mazet) = L / 41km (Cabrerets) = LS / 81km (Clavel) = L
  2ème Relais à 29km (Le Bastit) = L / 50km (Labastide-Murat) = LS / 70km (St Michel de Cours) = L
- Une assistance personnelle est tolérée exclusivement sur les points de ravitaillement (Le Mazet, Cabrerets, Clavel, Gramat, Le Bastit, Labastide-Murat et Saint Michel de Cours) dans la zone spécifiquement réservée à cet usage et à l'appréciation du chef de poste
- Aucune autre assistance n'est permise, en aucun point du parcours
- Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant toute ou partie de la course par une personne non inscrite

8. RETRAIT DES DOSSARDS & NAVETTE BUS

Les dossards sont à retirer à l'**Espace Clément Marot** situé **place Bessieres** à **Cahors** aux dates et heures suivantes :

- Vendredi 24 mai 2024 : 17h00 – 21h00
- Samedi 25 mai 2024 : 05h00 à 08h00 et de 18h00 à 20h00

Les dossards non retirés dans ces tranches horaires, notamment par les Participants au MINERAL Assistance **E**lectrique et au **MINERAL M**usculaire **dont le départ est donné de Gramat, seront amenés par l'organisation sur le lieu de départ ½ heure avant soit vers 10h30 le samedi 25 mai.**

Vos dossard, plaque, système de chronométrage (puces ou transpondeurs), votre balise GPS et votre dotation vous seront remis sur présentation **d'une pièce d'identité**

Le dossard et la plaque doivent être visibles en permanence et en totalité pendant toute la course. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, bus, postes de ravitaillement, aux infirmeries, salles de repos, douches, aires de dépôt ou récupération des sacs… Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré mais en cas d'abandon il est désactivé.

Une **navette bus** sera mise en place au départ de Cahors le samedi 25 mai à 9h30. **Cette navette n'assurera pas le transport des VTT.**

Si vous souhaitez bénéficier de cette prestation, vous devrez vous acquitter de la somme de **10€** lors de votre inscription.

9. DEPART / ARRIVÉE ET BALISAGE

- **L'INTEGRAL** et **L'XTREM Challenge** (200 km) : **CAHORS place Bessières** en sera le lieu de départ et d'arrivée qui se feront au même endroit. **Le départ sera donné le samedi 25 mai à 06h00.**
- **LE MINERAL A**ssistance **E**lectrique et **M**usculaire (92,3 km) : le départ, se fera du **Grand Couvent de Gramat** - 33 avenue Louis Mazet - 46500 GRAMAT. **Il sera donne le samedi 25 mai à 11h00**. L'arrivée sera jugée à **CAHORS place Bessières**.
- **LE SECTORIEL** (Relais) : le départ du premier relais sera donné de **CAHORS place Bessières le samedi 25 mai à 06h00**
  - **1er relais** : **DEPART : CAHORS** – place Bessières
  - **ARRIVEE : GRAMAT** – Grand Couvent – 33 avenue Louis Mazet
  - **2ème relais** : **DEPART : GRAMAT** – Grand Couvent – 33 avenue Louis Mazet
    ARRIVEE : CAHORS – place Bessières

Dans la mesure du possible, le parcours sera matérialisé par de la rubalise, banderole, panneaux et par un marquage au sol. Cependant il est fortement conseillé de télécharger sur un appareil GPS (montre,…..). La trace qui vous sera adressée par l'organisation dans la semaine précédant l'événement et ce afin de pallier aux éventuels débalisages pouvant survenir.

En cas de sortie de parcours, le Participant devra reprendre le parcours là où il l'aura quitté. Toute infraction constatée par un contrôleur officiel ou un membre de l'organisation entrainera la disqualification.

L'UVTTCV se déroulera par portion sur routes ouvertes à la circulation. Les participants devront évoluer sur ces portions dans le strict respect du code de la route, les chaussées et chemins pouvant être partagés avec d'autres usagers. En cas d'infraction au Code de la route, le Participant sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime, directement ou indirectement. Le Participant reconnaît que la pratique cycliste sur route ouverte et dans la circulation comporte des risques et nécessite qu'il adapte en permanence sa vitesse aux conditions de circulation et à l'état de la chaussée. Il a parfaitement connaissance de sa vulnérabilité et accepte les risques liés à **l'UVTTCV**.

L'organisation mettra en place un service de sécurité tout au long du parcours composé de signaleurs afin d'aider à la traversée des intersections identifiées comme majeures.

10. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE ET INTERDIT

Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de chaque épreuve, chaque Participant doit avoir :

- 1 lampe frontale avec ampoule et pile de rechange ou une deuxième lampe (uniquement sur **L'INTEGRAL** et **L'XTREM Challenge**)
- 1 dispositif d'éclairage avant et arrière (uniquement sur **L'INTEGRAL** et **L'XTREM Challenge**)
- 1 gobelet personnel pour boire les liquides (eau, coca…….)
- 1 couverture de survie
- 1 sifflet
- 1 réserve alimentaire
- 1 téléphone portable avec batterie chargée
- 1 coupe-vent ou imperméable
- 1 casque rigide homologué

Les Participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Pour des raisons de sécurité et le bon déroulement de la course, chaque Participant est tenu de respecter la règlementation suivante en termes de matériel et d'équipement.

Chaque Participant doit se présenter au départ avec le casque sur la tête et la jugulaire attachée, et le conserver pendant toute la durée de la course.

En l'absence du matériel obligatoire au départ, le Participant ne pourra prendre le départ de la course.

En l'absence du matériel obligatoire en cours de course, le Participant pourra être mis hors course.

En cas de non-respect du port du matériel obligatoire, l'organisation ne pourra être tenue responsable des éventuels incidents et de leurs conséquences.

11. DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES A LA CATEGORIE VELO ELECTRIQUE

Seuls les vélos électriques assistés jusqu'à une vitesse maximum de 25 km/h et un moteur ne dépassant pas les 250W sont autorisés.
Deux batteries par coureur de 500W sont autorisées ou une seule ayant une puissance supérieure.
Le changement de batterie se fera uniquement au point de contrôle spécifique situé à mi-parcours au poste de ravitaillement de **Labastide-Murat soit à 50km du départ et 43km de l'arrivée**.

La batterie équipant le vélo au départ sera marquée ainsi que celle de remplacement et ce par un membre de l'organisation. Lors du remplacement à Labastide-Murat et à l'arrivée de l'épreuve à Cahors un contrôle sera effectué quant à la présence du marquage. **Le participant souhaitant changer de batterie à Labastide-Murat pourra la confier au contrôleur posant le poinçon lors du départ à GRAMAT**. La batterie confiée portant le numéro de dossard du Participant sera acheminée par l'organisation au point de remplacement à Labastide-Murat. Le Participant repartira en emportant la batterie remplacée de Labastide-Murat. L'organisation ne fera aucun rapatriement des batteries utilisées de Labastide-Murat à Cahors.

Il est strictement interdit de porter sur soi une batterie chargée durant la course.

12. CHRONOMÉTRAGE

Tous les Participants se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard et de la plaque de cadre qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du Participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne serait en être tenu pour responsable.

13. RAVITAILLEMENT & ASSISTANCE VEHICULE EQUIPE RELAIS

Des ravitaillements seront mis à disposition des Participants.

Pour **L'INTEGRAL et L'XTREM Challenge** (200 km)

- **Liquide et solide** situés respectivement à 41, 107 et 157 kilomètres du départ soit à **Cabrerets, Gramat et Labastide-Murat**
- **Liquide** intercalés entre les ravitaillements "liquide et solide" à 19, 81, 136 et 177 kilomètres du départ soit aux lieux dits **Le Mazet, Clavel, le Bastit et St Michel de Cours**

Pour **LE MINERAL A**ssistance **E**lectrique **et M**usculaire (92,3 km)

- **Liquide et solide** à 50 kilomètres du départ soit à **Labastide-Murat**
- **Liquide** intercalés entre les ravitaillements "liquide et solide" au 29 et 70 kilomètres du départ soit aux lieux dits **Le Bastit et St Michel de Cours**

Pour **LE SECTORIEL** (Relais)

1er Relais : 19km du depart au lieu-dit Le Mazet sur la commune d'Esclauzels (46090) ravitaillement liquide, à 41km à Cabrerets ravitaillement liquide et solide et à 81km au lieu-dit Clavel sur la commune de Caniac-du-Causse (46240) ravitaillement liquide

2ème Relais : 29km du depart dans le village du Bastit (46500) ravitaillement liquide, à 50km à Labastide Murat ravitaillement liquide et solide et à 70km dans le village de St Michel de Cours (46090)

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

Chaque Participant doit veiller à disposer, au moment de quitter un poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et des aliments qui lui seront nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant.

L'assistance personnelle est strictement limitée aux postes de ravitaillement. L'assistance technique est autorisée entre Participants. Les zones d'assistance technique sont les mêmes que les zones de ravitaillement.

Aucun suiveur n'est autorisé quel que soit le moyen de locomotion.

Sur le circuit, les seuls suiveurs officiels admis sont ceux clairement identifiées portant une chasuble officielle.

- Une moto ouvreuse
- Une moto presse (caméra)
- Une moto médecin
- Un vélo "fermeur".

En cas de chute d'un Participant, il est de la responsabilité de chaque Participant de s'arrêter pour donner l'alerte.

14. SAC D'ALLEGEMENT & PARC GARDÉ

Chaque concurrent de **L'INTEGRAL** et de **L'XTREM Challenge** reçoit avec son dossard 1 sac de 30 litres. Après l'avoir rempli avec les affaires de son choix et l'avoir fermé, il peut le déposer, au moment du retrait de son dossard, à l'accueil ou au moment du départ. Ce sac est acheminé par l'organisation à mi-parcours à **GRAMAT**.

En arrivant à la base de vie de GRAMAT, chaque coureur doit obligatoirement récupérer son sac. Lorsqu'il quitte la base de vie, il dépose lui-même son sac à l'endroit prévu à cet effet pour son rapatriement vers l'arrivée à Cahors.

Seuls les sacs fournis par l'organisation seront acheminés. Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable.

Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur.

Un parc VTT gardé, sera organisé du vendredi 24 mai 17h00 au samedi 25 mai 11h00 à Gramat dans le Grand Couvent – avenue louis Mazet. Son accueil sera ouvert le vendredi 24 mai de 17h00 à 23h00 et le samedi 25 mai de 08h00 à 11h00

15. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les Participants.

Les Participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Les Participants doivent impérativement suivre le balisage mis en place et de ce fait rester sur les sentiers balisés et ne pas dégrader les milieux naturels.

Toute infraction constatée par un contrôleur officiel ou un membre de l'organisation entraînera la disqualification de la course concernée.

16. CLASSEMENT

Un classement distinct sera établi pour les VTT (Vélo Tout Terrain) et aux VTTAE (Vélo Tout Terrain à Assistance Electrique). Ces classements prendront en compte les catégories d'âge définies à l'article 4 du présent règlement.

Les trois premiers (classement scratch) masculin et féminin seront récompensés sur le podium ainsi que le premier de chacune des catégories.

Pour le relais un classement sera établi pour chacune des catégories masculine (2 hommes), féminine (2 femmes) et mixte (1 femme et 1 homme). Les équipes classées premières et secondes dans chacune des catégories seront récompensées.

La présence à la remise des prix pour les sportifs concernés est obligatoire. Tout Participant absent ne percevra pas son prix.

17. PENALITÉS

Les infractions suivantes seront sanctionnées par une mise hors course ou une pénalité de temps :

- Absence sur un contrôle de passage
- Stationnement sur le parcours ou circulation en sens inverse du circuit
- Non-respect du parcours
- Non port du casque pendant la course
- Refus de céder le passage par un Participant rattrapé
- Jet de déchets
- Oblitération des logos des sponsors présents sur la plaque de cadre et le dossard
- Refus d'un contrôle du matériel obligatoire ou de participer à un contrôle anti-dopage
- Non-respect des personnes (coureurs ou membre de l'organisation)
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Assistance en dehors des postes de ravitaillement
- Accompagnement sur le parcours en dehors des postes de ravitaillement
- Utilisation d'un moyen de transport
- Partage d'un dossard
- Absence de la puce de chronométrage
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un commissaire, d'un responsable de ravitaillement, d'un médecin ou d'un secouriste
- Départ d'un poste de ravitaillement au-delà de l'heure limite

18. ABANDONS ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un poste de ravitaillement. Il doit alors prévenir le responsable de poste.

En cas de décision d'abandon entre 2 postes de ravitaillement, le coureur doit rejoindre le poste le plus proche où il signalera son abandon.

Le coureur conserve son dossard car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, repas, salles de soins…

Le rapatriement fonctionne de la manière suivante :

- Des bus sont disponibles au départ de chacun des postes de ravitaillement (Cabrerets, Gramat, Labastide-Murat et Saint Michel de Cours)
- Les coureurs qui abandonnent sur le parcours mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le poste de ravitaillement le plus proche
- En ce qui concerne les postes de ravitaillement, lors de la fermeture du poste, l'organisation rapatriera les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste

Des moyens ambulants de rapatriement des Participants et des vélos seront mis en place.

19. BARRIERES HORAIRES

Afin d'assurer la sécurité des Participants, il est indispensable que ces derniers ne dépassent pas les horaires de fin de course. Pour les Participants à **L'INTEGRAL** et à **L'XTREM Challenge** ayant dépassé ces horaires de fin de course, des itinéraires secondaires obligatoires sont mis en place.

Les heures limites de départ (barrières horaires) des postes de ravitaillement sont :

- **Cabrerets** : samedi 25 mai à 10h00
- **Gramat** : samedi 25 mai à 17h00
- **Labastide-Murat** : samedi 25 mai à 21h00

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...).
Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de ravitaillement avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de ravitaillement). Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

DISPOSITIF FIXE : POINTS DE BIFURCATION

Des horaires de bifurcation en différents points du parcours (ravitaillements) sont mis en place et correspondent aux heures à partir desquelles il n'est plus possible de quitter le poste de ravitaillement en empruntant le parcours initial. Tout Participant excédant ces horaires sera orienté vers un itinéraire secondaire et ne figurera pas dans le classement de la course.

Un dispositif de fin de course est mis en place par l'organisation afin de suivre le dernier Participant.

20. MÉDICAL

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radios. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer la course. Tout Participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris héliportés.

Tous les appels d'urgence devront être passés via le numéro stipulé sur le dossard
En cas d'impossibilité de joindre le PC course et uniquement en cas d'urgence absolue, vous pouvez appeler directement les organismes de secours par le **112** (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone où seuls les appels d'urgence sont possibles)

N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

21. REPAS

Un repas d'après course au prix de **15€** à réserver lors de l'inscription sera servi sur le site d'arrivée.

22. DOUCHES

Des douches seront accessibles à Gramat et à l'arrivée à Cahors. L'accès aux douches est limité strictement aux coureurs. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux douches.

23. REPOS

Une salle de repos (local avec lits de camp et couvertures) est mise à disposition à mi-parcours à Gramat ainsi qu'à l'arrivée à Cahors. Cette salle est strictement réservée aux coureurs effectuant **L'INTEGRAL** et **L'XTREM Challenge**. Cela ne constitue en aucun cas une solution d'hébergement pour une nuit entière. Les coureurs ayant terminé leur course et désireux de prolonger leur séjour doivent disposer de leur propre hébergement.

24. MODIFICATIONS - REPORT - ANNULATION

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement et/ou les barrières horaires. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des Participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, la distance à parcourir, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evénement.

Si l'**UVTTCV** devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur, il sera restitué à chacun des compétiteurs ayant souscrit l'assurance "annulation" le remboursement intégral du montant de son inscription. Pour ceux n'ayant pas souscrit l'assurance "annulation" il leur sera versé le solde de leur droit d'inscription déduit des dépenses engagées à la date officielle d'annulation (déclaration à la Préfecture).

25. LUTTE ANTI-DOPAGE

L'**UVTTCV** est une épreuve organisée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme. À ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place. Les Participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Tout Participant devra s'assurer qu'il n'est pas concerné par un contrôle antidopage avant de quitter le site de l'Evénement. En cas de contrôle, le Participant concerné devra être en mesure de présenter une pièce d'identité.

26. ASSURANCES

Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les Participants à l'**UVTTCV**. En ce qui concerne la responsabilité civile des Participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Dommages corporels :

Il est vivement conseillé aux participants à l'**UVTTCV** de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels la pratique du VTT peut les exposer.

Dommages matériels :

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, …) subis par les biens personnels des Participants, ce même s'il en a la garde. Les Participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

27. GARANTIE ANNULATION

Tout Participant a la possibilité lors de son inscription de souscrire une assurance "annulation" lors de son inscription à l'Evénement en cochant la case correspondante dans le processus d'inscription sur la plateforme Chrono-Start.

Objet de l'assurance : garantir à l'assuré **le remboursement de ses frais d'inscription** engagés pour sa participation à l'**UVTTCV** dès lors qu'il a été obligé d'annuler sa participation du fait d'un des événements suivants :

- décès, accident ou maladie de l'Assuré
- décès, accident ou maladie grave (nécessitant une hospitalisation) de son conjoint, d'un ascendant ou descendant du premier degré survenant dans les trente jours précédant la manifestation
- refus de visa par les autorités françaises
- vol des papiers d'identité dans les 48 heures précédant le départ
- convocation devant un tribunal
- **annulation en raison de dispositions gouvernementales ou préfectorales liées à la Covid-19**

Prime : ***25 euros*** à ajouter aux frais d'inscription (un seul paiement pour l'ensemble)

Conditions d'indemnisation : **toute demande d'indemnisation devra faire l'objet d'une déclaration par mail directement auprès de l'Organisateur cap-orn@orange.fr au plus tard dans les 15 jours qui suivent l'Evénement.**
Cette déclaration devra être précisée par un document officiel justifiant l'annulation de la participation, et notamment, en cas d'accident ou de maladie, d'un certificat médical rédigé en français, anglais ou espagnol et obtenu au plus tard dans les 2 jours suivant l'Evénement. Ce certificat devra faire mention de manière explicite d'une incapacité à participer à l'Evénement.

Votre demande sera étudiée dans les deux mois suivant l'Evénement et, si justifiée et couverte par l'assurance souscrite, l'indemnisation vous sera alors réglée par virement dans le mois suivant.

Principales exclusions : sera notamment exclu de la présente garantie tout remboursement des frais motivés par :

- une maladie ou un accident déjà constaté(e) avant la souscription
- des troubles psychologiques ou psychiatriques, une maladie nerveuse et mentale, …, et leurs conséquences
- une grossesse antérieure à l'inscription
- une faute intentionnelle de l'Assuré

28. DROITS A L'IMAGE

28.1. Images du Participant :

L'Evénement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo…), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque Participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants droits ou ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Evénement et ce pour une durée ne pouvant excéder 5 (cinq) années suivant la date de l'Evénement. Le Participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Evénement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque Participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :
1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus
2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communication dans lesquels elles sont intégrées

Le Participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le Participant est informé et accepte sans réserve que son Image captée par les prestataires officiels de l'Organisateur puisse être accessible au public sans restriction sur le site **cap-orn.org.** Le Participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet par son nom, prénom et/ou numéro de dossard.

28.2. Images de l'Evénement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Evénement captée(s) par le Participant à l'occasion de sa participation à l'Evénement doit être limitée à une exploitation personnelle relative à son expérience et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Evénement.

29. SPONSORS INDIVIDUELS

Les coureurs sponsorisés ne peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors que sur les vêtements et le matériel utilisés pendant la course. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière…) est interdit en tout point du parcours y compris à l'arrivée.

30. DRONE

Tout Participant à l'Evénement atteste avoir été informé que le jour de l'Evénement, des aéronefs télé pilotés (drones) sont susceptibles d'être utilisés à des fins de tournage. Les drones sont susceptibles de voler à une distance de 30 mètres sur tout ou partie de l'Evénement.

L'utilisation des aéronefs télé pilotés (drones) par les participants ou les accompagnateurs est strictement interdite.

Le cas échéant, des consignes de sécurité seront communiquées aux Participants et devront impérativement être respectées par ces derniers.

31. DONNEES PERSONNELLES – VIE PRIVEE

De façon générale, les données personnelles communiquées par les Participants telles que ses prénom, nom, sexe, année de naissance, adresse postale, adresse email et numéro de téléphone (ci-après "les Données") sont destinées au personnel habilité de Cap'Orn Organisation, organisatrice de l'Evénement et responsable du traitement de ces données.

Cap'Orn Organisation s'engage à se conformer à la règlementation en vigueur applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

Finalité des traitements - les Données sont utilisées afin de gérer les accès des Participants à leur inscription, et aussi pour le traitement et le suivi de leurs commandes relatives à l'Evénement, la gestion marketing de la relation client, le recouvrement, la lutte contre la fraude, ainsi que la prospection commerciale et l'envoi d'offres promotionnelles de Cap'Orn Organisation et/ou de ses filiales.

Transfert de Données à des tiers - Les Données pourront être transmises à des prestataires de Cap'Orn Organisation aux seules fins d'organisation de l'Evènement et, notamment, aux fins de traitement des commandes et des prestations proposées qui y sont liées (notamment le chronométrage, les photos des Participants par le Photographe Officiel, etc.) ainsi qu'aux fins de gestion de la relation client. Les prestataires seront contractuellement tenus de se conformer à la règlementation en vigueur applicable en matière de protection des données à caractère personnel et devront notamment prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour assurer l'intégrité et la confidentialité des Données.

Transfert des Données à l'International - Les Données ne sont pas transférées en dehors de l'Union Européenne.

Sollicitation commerciale - Les Participants sont susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal et/ou par email et/ou SMS des offres promotionnelles de la part de Cap'Orn Organisation, concernant des produits ou services en lien avec l'Evénement.

Durée de conservation des Données - Les Données seront conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'Evénement. Pendant cette durée, les Participants pourront recevoir, sauf dans la mesure où ils auraient exercé leur droit de retrait dans les conditions énoncées ci-après, des sollicitations commerciales de la part de Cap'Orn Organisation et/ou de ses partenaires. A l'issue de cette durée de conservation, Cap'Orn Organisation procèdera à l'effacement définitif des Données encore en sa possession.

Droits du Participant - En application de la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée, chaque Participant dispose des droits d'interrogation, d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression pour des motifs légitimes relatifs à l'ensemble des Données le concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de Cap'Orn Organisation, de ses partenaires commerciaux. Chaque Participant dispose également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données post-mortem.

Chaque Participant peut exercer l'ensemble de ses droits par courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

Cap'Orn Organisation
UVTTCV
198 rue du muguet
46000 CAHORS - FRANCE

Les demandes des Participants seront prises en compte dans un délai maximum de 48 (quarante-huit) heures ouvrées, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de traitement de 8 (huit) jours.

Le Participant dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

32. LITIGES

32.1. Réclamations sur les résultats des courses et sur le site de l'Evénement

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 (trente) minutes après l'affichage des résultats.

Le collège des Commissaires règlera le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout Participant mis en cause doit être entendu par le collège des Commissaires.

Les réclamations concernant le déroulement de l'Evénement ou les comportements des autres Participants doivent être déposées par écrit et signées par le Participant dans un délai de 60 (soixante) minutes après son arrivée.

32.2. Autres réclamations

Toute autre réclamation devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du Participant et son numéro de dossard, adressé à Cap'Orn Organisation, dans un délai de 30 (trente) jours après la proclamation des résultats de l'Evénement par courrier à l'adresse suivante :

Cap'Orn Organisation
UVTTCV
198 rue du muguet
46000 CAHORS
FRANCE

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter ou d'annuler l'Evénement. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

33. COURRIELS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ÉVÉNEMENT

L'inscription à l'**UVTTCV** implique obligatoirement pour le Participant la réception de courriels d'informations liés à l'Evénement jusqu'à la date de son déroulement.

34. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'Evénement implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque Participant du présent Règlement.